

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 10 novembre 2009 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2010 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles

NOR : M TSA0931083A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu les articles D. 312-111 à D. 312-122 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 19 novembre 1997 modifié créant un certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles ;
Vu l'arrêté du 9 septembre 2009 portant ouverture, au titre de l'année 2010, d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion (CAERL) auprès des personnes déficientes visuelles est composé ainsi qu'il suit :

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'enfance handicapée, sous-direction des personnes handicapées, direction générale de l'action sociale.

Membres titulaires

Mme Sylviane BRUN, inspecteur pédagogique et technique.
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul, Evry (91).
M. Philippe AYMOND, formateur, instructeur de locomotion, FAF Access-formation, Paris (75).
Mme Claude SOUIL, formatrice, instructrice de locomotion, FAF Access-formation, Paris (75).
Mme Yvonne TOURNIER, instructrice de locomotion, SAAAIS/SAFEP Savoie, Annecy-le-Vieux (74).
Mme Claire MERY, instructrice de locomotion, centre Simone-Delthil, Saint-Denis (93).

Membres suppléants

Mme Françoise MAGNA, inspecteur pédagogique et technique.
Dr Corinne LEOWSKI, ophtalmologiste, Institut national des jeunes aveugles, Paris (75).
Mme Corine GRIMALDI, formatrice, instructrice de locomotion, FAF Access-formation, Paris (75).
M. Philippe HENCKEL, formateur, instructeur de locomotion, FAF Access-formation, Paris (75).
Mme Brigitte BRUAS, instructrice de locomotion, association Valentin-Haüy et SAAAIS-SAFEP Isère PEP-SRA, Grenoble (38).
Mme Marylise LEFEVRE, instructrice de locomotion, Institut national des jeunes aveugles, Paris (75).

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 10 novembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint au sous-directeur
des personnes handicapées,*
P. RISSELIN